



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fiches

Question écrite n° 46397

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés rencontrées par les services d'état civil dans les mairies lorsqu'ils doivent délivrer des documents officiels à partir de livrets de famille d'origine étrangère, non traduits ou incomplets. Ces livrets de famille, la plupart du temps illisibles et incompréhensibles, induisent en erreur les services municipaux, qui, de ce fait, peuvent produire à leur tour des documents inexacts, comme des fiches d'état civil familiales ou individuelles, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner a posteriori, notamment pour l'établissement de pièces d'identité. Cette situation est devenue tellement préoccupante que certains tribunaux se voient contraints d'adresser des listes de prénoms usuels, essentiellement en provenance du Maghreb, pour faciliter la tâche des services d'état civil, lesquels se refusent, la plupart du temps, à délivrer des documents dont l'authenticité pourrait être mise en cause. Aussi lui demande-t-il quelles mesures pourraient être envisagées par le Gouvernement afin de remédier à cet état de fait qui constitue à la fois une gêne considérable pour les services d'état civil municipaux et une entrave à la véracité des documents officiels produits.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46397

Rubrique : Etat civil

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6549